



Association des Maires
de Haute-Savoie



COMMUNE PARTENAIRE
DU DON DE SANG

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES ET L'UNION DÉPARTEMENTALE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE HAUTE-SAVOIE

Entre :

- **Docteur Dominique LEGRAND**, directrice de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes
- **Monsieur Nicolas RUBIN**, président de l'Association Départementale des Maires de Haute-Savoie
- **Monsieur René CHRISTIN**, président de l'Union Départementale pour le Don de Sang bénévole de Haute-Savoie

Les partenaires déclarent l'Association des Maires De Haute-Savoie « Partenaire du don du sang ».

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions, l'Association des Maires de Haute-Savoie devient « Partenaire du don du sang ». Par cette convention elle s'engage dès 2019 à soutenir l'Établissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes dans sa mission de collecte des dons de sang, plasma et plaquettes sur le département de Haute-Savoie en lien avec l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de Haute-Savoie.

Les trois parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les habitants à donner.

Engagements de l'Association des Maires de Haute-Savoie :

Pour permettre à un maximum de résidents de Haute-Savoie de participer au don de sang sur les sites fixes et les collectes mobiles organisées par l'EFS, l'Association des Maires de Haute-Savoie s'engage à encourager les maires des communes :

Pour l'organisation des collectes dans les communes :

1. Mettre à disposition de manière gracieuse et annuelle des salles publiques pour les collectes de sang et/ou des emplacements pour l'unité mobile de prélèvement de l'EFS en cohérence avec le potentiel de donateurs. En outre, ces salles devront répondre aux normes de sécurité, être conformes aux règles d'hygiène, être équipées de mobilier adapté.

Pour la promotion des collectes dans toutes les communes qui accueillent une collecte de sang régulièrement ou ponctuellement ou qui n'en accueillent pas mais en bénéficient à proximité :

1. Autoriser la mise en place par les bénévoles ou l'EFS, voire à défaut les services techniques des communes, des outils de promotion des collectes : pose d'affiches tout format, de panneaux, de banderoles sur le matériel urbain, et/ou tout autre support mis à disposition par l'EFS ou les associations, en moyenne une semaine avant chaque collecte.

2. Annoncer les dates, horaires et lieux de collectes sur les panneaux lumineux et autres supports digitaux (site internet, réseaux sociaux, etc.) des communes en moyenne une semaine avant chaque collecte.
3. Autoriser la réalisation d'appels micro dans les communes la veille et le jour même de la collecte pour assurer l'annonce de la collecte et sa fréquentation.
4. Indiquer les collectes organisées dans les documents d'information édités par les communes : plan des transports, plan remis par l'Office du Tourisme, autres documents types agendas des événements, bulletins municipaux...

Pour la promotion du don de sang :

1. Dans la mesure du possible sur le site web de l'AMF Haute-Savoie : mettre en ligne le logo sur la page d'accueil avec création d'un lien permanent vers les sites « www.dondesang.efs.sante.fr, www.e-donneur.com et www.federation-dondesang.asso.fr » et les pages des réseaux sociaux de l'Union Départementale : Haute-Savoie DON DU SANG Facebook et Instagram, et de l'EFS.
2. Dans la mesure du possible mettre à disposition des associations ou de l'EFS le cas échéant, un espace de promotion dans les événements locaux organisés par la ville : forum des associations, foires, fêtes, marchés...
3. Soutenir et encourager le travail mené par les Associations et Amicales pour le Don de Sang Bénévole, facteur du lien social dans les communes.

Engagements de l'Union Départementale des Associations pour le Don de Sang Bénévole de Haute-Savoie :

1. Assurer l'animation du réseau des Associations et Amicales pour le Don de Sang Bénévole du département en concertation avec les besoins de prélèvement de l'EFS, voire en encourageant la création de nouvelles associations.
2. Mobiliser les habitants des communes au don de vie et de soi par le biais d'une sensibilisation dans les écoles (sensibilisation CM1 et CM2), foires, manifestations citoyennes, sportives ou culturelles, santé, accueil de nouveaux arrivants, lors de la Journée Mondiale le 14 juin, forum des Associations.
3. Ajouter le logo des partenaires sur ses supports de communication et d'une façon générale valoriser le partenariat auprès des adhérents, des donateurs et du public.
4. Soutenir et faire connaître toutes les initiatives prises dans le cadre du partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du réseau des Associations et Amicales affiliées.
5. Encourager les amicales à être un acteur de la vie locale, et participer aux manifestations organisées par les communes.

Engagements de l'Établissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes :

1. Fournir le planning prévisionnel des collectes à l'avance ainsi que les statistiques de dons sur le département pour suivre l'évolution et adapter l'offre de collecte en fonction des potentiels de donateurs de chaque commune.
2. Fournir les supports de communication en fonction des possibilités de mise en œuvre par les communes et/ou les associations (articles, dépliants, affiches, supports numériques...).

3. Apposer le logo de l'AMF sur les affiches des campagnes et des collectes de ce département.
4. Organiser de manière conjointe avec les deux autres parties, un point presse pour formaliser ce partenariat.

La présente convention est signée pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être reconduite à l'issue d'un bilan mené par les parties en 2020 sauf dénonciation par l'une des trois parties.

En cas de non-respect pour l'une des trois parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à, La Roche/Foron, le 08-11-2019

Signature

Signature

Signature

Monsieur Nicolas RUBIN
Président de l'Association
des Maires de Haute-Savoie

Docteur Dominique LEGRAND
Directrice de l'EFS
Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur René CHRISTIN
Président de l'Union
Départementale pour le Don de
Sang Bénévole de de Haute-
Savoie